



ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE
CANTON
DE
GUERVILLE

CM N° 2012-06

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI SIX DECEMBRE DE L'AN DEUX MIL DOUZE**

Date de Convocation
28 novembre 2012

Date d’Affichage
12 décembre 2012

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le Jeudi SIX DECEMBRE
à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance
publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire
Etaient présents : MM. BARRIER, BOULOT, BURST, COCHIN, COMPAROT, DIAS,
DUIGOU, LE BRIS, LIZERAY, MOREAU, PLACET E, PLACET J, RIBAUT, VERNIER.
Formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : MM. JUMELLE, MATHIEU, PAYET
Pouvoirs : Mme JUMELLE à Mme PLACET E.
Mr MATHIEU à Mr BOULLAND
Absents : Mr MENARD
secrétaire de séance : Mme PLACET E.
arrivée de Monsieur Barrier à 21 heures

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 OCTOBRE 2012 à l'unanimité
des membres présents et représentés.

**N° 2012-12-001 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-INVT-004 – TRANSFERT DE CREDITS EN
SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2012**

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
ONI	21	21578	Autre matériel et outillage de voirie Opérations Non Individualisées	- 3.000,00
36	21	2135	Installations générales, agencements Centre de Loisirs Juliennes	+ 1.000,00
ONI	21	2184	Mobilier Opérations Non Individualisées	+ 2.000,00
Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
55	23	2313	Constructions ALSH Les Juliennes – RDJ ados	- 6.000,00
55	21	2184	Mobilier ALSH Les Juliennes – RDJ ados	+ 6.000,00
Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
OFI	020	020	Dépenses imprévues Opérations Financières	- 33.950,00
76	23	2313	Constructions Salle des Fêtes Polyvalente Guerville	+ 14.950,00
84	21	21318	Autres Bâtiments Publics Salle des Fêtes Polyvalente Plagne	+ 16.000,00
ONI	21	2111	Terrains Nus Opérations Non Individualisées	+ 3.000,00
Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
ONI	21	2188	Autres Opérations Non Individualisées	- 22.000,00
92	21	21318	Autres bâtiments publics Logement Castors	+ 22.000,00
Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
ONI	23	2315	Installations, matériels, out.techniques	- 4.000,00

			Opérations Non Individualisées	
OFI	10	10223	Taxe Locale Equipement Opérations Financières	+ 4.000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus.

N° 2012-12-002 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-FONCT-003 – TRANSFERT DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2012

Chapitre	Article	Libellé	Montant €
011	617	Etudes & recherches	- 10.500,00 €
011	60621	Combustibles	+ 8.000,00 €
011	61558	Entretien autres biens immobiliers	+ 2.500,00 €
011	60633	Fournitures de voirie	- 8.000,00 €
011	60632	Fournitures petit équipement	+ 8.000,00 €
011	611	Contrat de prestations de services	- 1.200,00 €
011	6067	Fournitures scolaires	+ 1.200,00 €
011	61521	Entretien de terrains	- 400,00 €
011	61522	Entretien de bâtiments	+ 400,00 €
011	6182	Documentation générale et technique	- 1.000,00 €
011	6227	Frais d'actes (avocat, expertise, huissier...)	+ 1.000,00 €
011	6238	Divers	- 1.200,00 €
011	6251	Voyages et déplacements	+ 1.200,00 €
012	6218	Autre personnel extérieur	- 200,00 €
012	6336	Cotisations Cnfpt et autres centres	+ 200,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	- 8.000,00 €
012	6417	Rémunérations apprentis	- 7.000,00 €
014	73924	Fonds de solidarité Ile de France	- 15.000,00 €
012	6411	Personnel titulaire	+ 30.000,00 €
012	6417	Rémunérations apprentis	- 300,00 €
012	6454	Cotisations aux assedics	+ 300,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 18.000,00 €
65	6558	Autres contributions obligatoires	+ 18.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus.

N° 2012-12-003 : Convention entre la Commune de Guerville et la Commune de Magnanville portant sur la facturation des charges de fonctionnement des écoles publiques pour scolarisation des élèves extra-muros

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le principe de réciprocité posé dans le cadre de l'accord dérogatoire des scolarisations d'enfants dans les cycles primaire et maternel, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la facturation des charges de fonctionnement des écoles publiques pour scolarisation des élèves extra-muros établie entre la collectivité et la Commune de Magnanville telle qu'annexée à la présente décision, dont le montant est arrêté à la somme de 121,96 euros par an et par élève.

N° 2012-12-004 : Convention entre la Commune de Guerville et la Commune de Magnanville relative aux modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'accueil des élèves extra-muros scolarisés dans les Classes à Horaires Aménagés Musicaux (CHAM)

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention relative aux modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'accueil des élèves Guervillois dans les classes à horaires aménagés musicaux (CHAM), convention à intervenir entre la collectivité et la Commune de Magnanville.

N° 2012-12-005 : Participation Financière au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la contribution de la commune auprès du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour un montant de 90,00 € pour la session 2011-2012, **DIT** que la dépense ainsi générée sera imputée au budget communal, article 658 « Charges Diverses de Gestion courantes » - Section de Fonctionnement.

N° 2012-12-006 : Grille de tarification – structure ados et préados – Les Juliennes

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la grille tarifaire, **DECIDE** que cette tarification entre en vigueur ce jour,

TARIFS ACCUEIL JEUNES (ACCES STRUCTURE)

GUERVILLOIS – par trimestre – incluant 2 sorties par trimestre	EXTRA MUROS – par trimestre– incluant 2 sorties par trimestre
66,70 €	80,00 €uros
TARIFS SORTIES (STRUCTURE ADOS)	
GUERVILLOIS	EXTRA MUROS
33 % à charge de la famille du montant réellement supporté par la mairie	100 % à charge de la famille du montant réellement supporté par la mairie

N° 2012-12-007 : Tarification pour les ateliers organisés dans le cadre des activités de la bibliothèque « L'Embellie » au 1^{er} JANVIER 2013

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que la participation aux ateliers organisés dans le cadre de la Bibliothèque Municipale « L'Embellie » ne fait pas l'objet d'une contribution financière des participants, la gratuité sera appliquée.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2012-12-008 : Structure ados-préados – règlement de fonctionnement et charte de la structure

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le règlement de fonctionnement et la charte de la structure ados-préados des Juliennes tels qu'ils sont annexés à la présente décision.

N° 2012-12-009 – ORGANISATION CLASSE DE DECOUVERTE – du 22 au 26 Avril 2013 – ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DIT que la présente décision annule et remplace la précédente prise en séance ordinaire du 27 septembre 2012 et portant numéro 2012-09-006, ACCEPTE de prendre en charge les frais occasionnés par la classe de découverte à MONTMARTIN-SUR-MER (Manche), organisée par l'Ecole Élémentaire du Centre, **FIXE** la participation à demander aux familles à 130,38 €uros arrondi à 131 €uros par enfant pour le séjour, soit 33 % du coût prévisionnel. Cette participation pourra faire l'objet d'un versement en trois mensualités pour les familles qui en feront la demande.

N° 2012-12-010 : MISSION MAINTENANCE DES ARCHIVES COMMUNALES – PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CIG GRANDE COURONNE REGION IDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de faire procéder à une mission de maintenance sur le classement des archives communales, mission confiée au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile De France, portant sur la prise en charge de 17 mètres linéaires d'archives, la réalisation d'une campagne d'éliminations réglementaires sur le fonds existant, ce au tarif horaire de 29 €uros (tarif 2012), une intervention d'environ 6 semaines pour un coût d'environ 6.786 €uros, susceptible de modification selon la date de réalisation de la prestation et le linéaire définitif, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir entre la collectivité et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Région Ile De France, portant sur la mission de maintenance des archives communales tel qu'annexé à la présente.

N° 2012-12-011 : COURS DE TENNIS - ECOLE MATERNELLE LES RUBEILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE de prendre en charge les frais occasionnés par l'activité Tennis de l'Ecole Maternelle « Les Rubeilles » classes de moyenne et grande sections, pour un créneau horaire par classe de 40 minutes, soit une activité portée à 2 heures de vacation (prix de rémunération de la vacation fixé à 25 €uros bruts) pour l'agent recruté dans ce cadre, pour la période d'Avril à Juin 2013.

N° 2012-12-012 : CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA CAMY PORTANT SUR LE PRET D'UNE COLLECTION ETHNOGRAPHIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de prêt d'une collection ethnographique entre la collectivité et la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, telle qu'annexée à la présente décision, ce à titre gratuit et pour une durée illimitée, dont les objets sont en dépôt à la Maison du Patrimoine et de la Culture sise rue Pasteur.

N° 2012-12-013 : Sortie des Communes de : Arnouville-Les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Vert du SIVOM d'Arnouville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'autoriser la sortie des communes d'Arnouville-Les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert et Vert du SIVOM d'Arnouville-Les-Mantes. **PREND** acte que cette décision de sortie des quatre communes précitées entraîne par le fait la dissolution du SIVOM d'Arnouville-Les-Mantes au titre de sa compétence assainissement, ce à effet au 31 décembre 2012, **PREND** acte de la proposition du dit syndicat d'être modifié et ainsi établi en Syndicat à Vocation Unique (SIVU) portant compétence de lutte contre les eaux de ruissellement et en attend les propositions et statuts, **AFFIRME** sa volonté d'être commune membre du SIVU devant être créé dans le cadre de la lutte contre les eaux de ruissellement ce en raison des contextes historique et géographique du territoire communal.

N° 2012-12-014 : SEY / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET LE COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport d'activités et le compte administratif – exercice 2011 - du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).

N° 2012-12-015 : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SOCIETE SEGILOG – 2013/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la Société Segilog sise rue de l'Eguillon à La Ferté-Bernard (72400).

QUESTIONS DIVERSES

Dotation globale de décentralisation

Monsieur le Maire porte à connaissance le montant alloué au titre de la dotation globale de décentralisation, suite à l'avis adressé par la sous-préfecture, pour ce qui concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, montant s'élevant à 17.142,14 euros.

Monsieur le Maire porte à connaissance le montant alloué au titre de la dotation globale de décentralisation, suite à l'avis adressé par la sous-préfecture, pour ce qui concerne l'indemnisation des actes d'urbanisme réalisés par la collectivité pour l'année, montant s'élevant à 167 euros.

Projet réalisation logements sociaux au 37 rue Pierre Curie

Monsieur le Maire informe les membres présents d'un courrier émanant des services de la sous-préfecture demandant d'apporter correctifs au permis de construire projeté dans le cadre de la réalisation de logements sociaux au 37 rue Pierre Curie. Les architectes ainsi que Mantes Yvelines Habitat ont été rencontrés et procèdent aux modifications nécessaires. Monsieur le Maire informe également que l'appel d'offres portant sur la réalisation des travaux devrait être lancé mi décembre 2012 ou début janvier 2013 (par Mantes Yvelines Habitat) pour un début de travaux en Mars 2013, l'achèvement des travaux étant envisagé pour fin 2013 si tout se déroule comme prévu.

Loi Solidarité Renouvellement Urbain (dite Loi SRU)

Monsieur le Maire informe que des courriers ont été adressés par les services auprès de Madame la Ministre en charge du logement, des Parlementaires du territoire afin de les alerter sur la situation rencontrée par la collectivité au titre des obligations de réalisation de logements sociaux. Des réponses ont été obtenues auprès de Madame Primas et Monsieur Tetard qui se sont engagés à évoquer les situations rencontrées par des collectivités de type « rural » comme Guerville suite aux obligations portées par la Loi SRU. La Directrice de Cabinet de Mme Duflot (ministre en charge du logement) a également adressé réponse informant qu'elle portait notre courrier à la connaissance de Madame La Ministre.

Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire informe du versement de la somme de 15.780,89 euros effectué par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat d'objectifs enfance-jeunesse.

Aménagement cyclable et piétonnier en bordure de Seine

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général des Yvelines procède actuellement à l'élaboration de plans portant sur la réalisation de pistes cyclables et de circuits piétons en bordure de Seine. La collectivité est concernée par ce projet.

Pompe à Chaleur – ALSH Les Juliennes

Monsieur le Maire fait un bref exposé des travaux qui ont été menés par les services techniques municipaux en collaboration avec la société Systherm 30 afin de modifier le lieu de pompage d'eau de la pompe à chaleur.

QUESTIONS ORALES

Salle des Fêtes de la Plagne

Monsieur DUIGOU fait un point sur l'état d'avancement des travaux actuellement en cours à la salle des fêtes de la Plagne et qui devraient voir leur achèvement fin décembre 2012.

Voirie

Monsieur LIZERAY informe que des trous sur chaussée sont actuellement en formation rue de la Vigne Blanche.

Ecole maternelle « Les Rubeilles »

Monsieur LIZERAY informe qu'il constate un irrespect des parents circulant en voiture pour accéder à l'école maternelle aux heures d'interdiction et demande que contact soit pris avec les services de Gendarmerie afin que soit envisagée la programmation d'une intervention des forces de police (dissuasion et verbalisation des contrevenants).

Ecole de Dessin

Monsieur VERNIER demande que les tarifs applicables pour l'année 2013 au titre des activités de l'Ecole de Dessin soient adressés aux adhérents. Il lui est répondu que ce document est établi et doit être distribué très prochainement.

La parole est donnée au public présent, La séance est levée à 22h25.